

CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2010.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des précédentes séances de Conseil Municipal : 25 septembre 2009, 04 décembre 2009 et 21 décembre 2009.

1°) Par 21 voix « pour », le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2009, dont les résultats se résument ainsi qu'il suit :

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses	1 504 166,35 €
Recettes	1 892 590,78 €
Excédent	388 424,43 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses	534 275,00 €
Recettes	608 531,37 €
Excédent	224 036,34 €

2°) À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter en réserve au compte 1068, l'excédent de fonctionnement d'un montant de 388 424,43 €.

3°) Sur proposition de Monsieur Jean-Louis MAURICE, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le taux des 3 taxes locales, tel que résumé ainsi qu'il suit :

INTITULE DES TAXES	BASES PREVISIONNELLES*	TAUX VOTES	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	4 909 000	09,90 %	485 991,00
Taxe foncière (bâti)	2 767 000	16,53 %	457 385,10
Taxe foncière (non bâti)	31 000	47,16 %	14 619,60
TOTAL			957 995,70

* : évolution en 2010 = 1,2 %.

4°) Par 21 voix « pour », le Conseil Municipal autorise l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2010, suivant la liste établie par la Commission communale des Finances.

5°) À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2010, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit :

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses	1 942 557,70 €
Recettes	1 942 557,70 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses	1 774 064,00 €
Recettes	1 774 064,00 €

6°) Suite au vote du Budget Primitif 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Jean-Louis MAURICE à solliciter auprès du Conseil Général des subventions pour des dépenses d'investissement.

7°) Suite au vote du Budget Primitif 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Jean-Louis MAURICE à solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour des dépenses d'investissement.

8°) À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel communal révisé au 1^{er} avril 2010.

9°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'attribution d'un bon d'achat de Noël sous forme de « chèques cadeaux » au personnel communal.

10°) À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les montants de la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2008-2009 (enfants domiciliés à Fontaine-la-Mallet et scolarisés à l'extérieur - enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à Fontaine-la-Mallet).

11°) À l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur Jean-Louis MAURICE pour les locations désignées ci-dessous, situées au premier étage du bâtiment C, « Rue du Mougna » :

- Location d'une surface de 34 m² au cabinet « Fontaine Réflexologie » ;
- Location d'une surface d'environ 35 m² à l'association « Club du Soleil de la Porte Océane ».

12°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Jean-Louis MAURICE à signer le marché de travaux « Construction d'une tribune modulaire préfabriquée et d'un abri spectateurs » avec la société BATISPORT pour un montant de 112 877,00 € H. T., soit 135 000,89 € T. T. C., avec l'option n° 1 « Remblaiement en tout venant compacté autour de la tribune et de l'abri » pour un montant de 6 633,00 € H. T., soit 7 933,07 € T. T. C.

13°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Jean-Louis MAURICE à :

- aliéner en partie le Chemin Rural n° 26,
- acter le nouveau tracé inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

14°) À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention passée avec la Direction Départementale de l'Equipement (D. D. E.) relative à l'Assistance fournie par l'Etat pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A. T. E. S. A. T.).

15°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Jean-Louis MAURICE à signer la « Convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz » avec Monsieur le Directeur Territorial de la société GrDF, suite à la pose d'une canalisation gaz sur des parcelles communales.

16°) Dans le cadre de la maîtrise foncière des emprises du Contournement Vélo du Havre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la vente de parcelles communales à la SAFER de Haute-Normandie.

17°) À l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à propos du projet de Plan Local d'Urbanisme (P. L. U.) de la Ville de Montivilliers, tout en formulant la remarque suivante : « Afin de préserver l'identité de chaque commune et conserver une transition lisible entre Fontaine-la-Mallet et Montivilliers, le Conseil Municipal de Fontaine-la-Mallet souhaiterait que soit créée une zone naturelle en bordure Nord de la R. D. n° 52 ».

18°) Monsieur Jean-Louis MAURICE communique aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2010 de la CODAH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.